



PROGRAMME
RÉNOVATION +

BONIFICATION DES PROGRAMMES
DE SUBVENTION **RÉNOCLIMAT**
ET **CHAUFFEZ-VERT**

2021



Vos coûts de chauffage sont trop élevés?

**Faites évaluer la performance de votre habitation
unifamiliale par des experts pour 25 \$.**

Le programme de subventions Rénoclimat permet d'évaluer la performance énergétique de votre maison. Il vous guide dans vos travaux de rénovation et peut diminuer votre facture d'énergie de 25 %.

Pour obtenir plus d'informations sur le programme, consultez le renoclimat.ca.

ÉTAPE 1 - Demande de subvention

Faites évaluer votre maison.

1. Prise de rendez-vous

AVANT de commencer vos travaux de rénovation, téléphonez à l'organisme **RÉNOCLIMAT** au **1 866 266-0008**, afin qu'un évaluateur vous contacte et prenne rendez-vous avec vous. Le délai pour la prise de rendez-vous varie selon la disponibilité de l'évaluateur.

2. Première visite de l'évaluateur Rénoclimat

Recevez la visite de l'évaluateur qui procédera à l'**évaluation énergétique** de votre habitation avant les travaux.

Lors de sa première visite, l'évaluateur Rénoclimat procédera au **test d'infiltrométrie**. Ce test consiste à vérifier l'étanchéité à l'air de la maison, en mesurant la quantité d'air extérieur qui y entre. Les fuites d'air d'une maison peuvent représenter jusqu'à 25 % des pertes de chaleur, voire 40 % dans le cas d'une vieille maison. Cela permet de bien cibler les travaux de rénovation ou d'isolation à effectuer.

Le coût de l'évaluation est de 150 \$. Si vous réalisez les travaux, RÉNOCLIMAT vous remet 100 \$. La Ville de Repentigny vous remet 50 % des frais restant à déboursier, soit un montant de 25 \$ pour une habitation unifamiliale. Il vous en coûte donc 25 \$ pour votre évaluation énergétique.

Pour tout autre type d'habitation, vous recevrez un montant correspondant à 50 % des frais d'évaluation.

3. Rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat

Après la visite de l'évaluateur Rénoclimat, vous recevrez un rapport incluant la cote ÉnerGuide de votre habitation sous forme de pourcentage d'efficacité énergétique. Le rapport comprend également des recommandations vous suggérant les rénovations qui peuvent améliorer le rendement énergétique de votre habitation et le montant de subvention que vous pourriez recevoir du programme Rénoclimat.

Vos coûts de chauffage sont trop élevés?

Faites évaluer la performance de votre habitation unifamiliale par des experts pour 25 \$.

Effectuez les travaux proposés.

1. Réalisation des travaux

En suivant les recommandations du rapport d'évaluation énergétique Rénoclimat, effectuez les travaux de rénovation que vous désirez.

2. Deuxième visite : validation des travaux

Prenez rendez-vous avec un évaluateur Rénoclimat, qui effectuera une deuxième visite afin de valider les travaux effectués. Vous obtiendrez par la suite un **rapport d'évaluation énergétique après travaux** comprenant votre nouvelle cote ÉnerGuide. Pour être admissible à une subvention Rénoclimat, vous devez améliorer votre cote ÉnerGuide d'au moins un point.

3. Subvention Rénoclimat

Réception de votre **chèque de subvention Rénoclimat** par la poste.

Bonification de la subvention Rénoclimat et Chauffez-vert par la Ville de Repentigny

1. Afin d'encourager les rénovations écoénergétiques, la Ville de Repentigny bonifie votre subvention de 25 %, jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par habitation*.

2. Envoi du formulaire

Remplissez le formulaire « Bonification de la subvention » à la page 3 de ce document.

Envoyez votre formulaire « Bonification de la subvention » complété avec les pièces justificatives par courriel à habitationdurable@repentigny.ca ou par la poste à :

Service d'urbanisme et de développement durable

Ville de Repentigny
435, boul. Iberville, Repentigny (QC) J6A 2B6

3. Subvention

Vous recevrez, une fois le dossier complété, votre subvention par la poste dans un délai maximal de 120 jours une fois le dossier complété.

4. Vous avez des questions sur le programme?

Communiquez avec Mme Catherine Lochou Berthiaume, responsable du programme Habitation durable, au 450 470-3830 ou par courriel à habitationdurable@repentigny.ca.

* La demande de bonification de la subvention doit être complétée et transmise dans les six mois suivant la réception du chèque de la subvention Rénoclimat. Cette subvention est offerte jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire. Le montant maximum pouvant être accordé par habitation est de 3 000 \$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme Rénovation de la Ville.

Pour plus d'information sur la bonification des programmes de subventions Rénoclimat et Chauffez-vert, consultez le site de la Ville de Repentigny ou téléphonez au 450 470-3830.

Formulaire Bonification de la subvention

À faire parvenir après la réception du chèque de subvention Rénoclimat.



PROGRAMME
RÉNOVATION+

BONIFICATION DES PROGRAMMES
DE SUBVENTION RÉNOCLIMAT
ET CHAUFFEZ-VERT



Demandeur

Propriétaire

Prénom _____

Nom _____

Propriété

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____

Adresse postale (si différente) _____

Code postal _____

Conditions

Pour être admissible à la subvention, vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être située sur le territoire de la Ville de Repentigny. Votre formulaire doit être rempli, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives au Service de l'urbanisme et de développement durable.

Renseignements supplémentaires

Service d'urbanisme et de développement durable

Tél. 450 470-3830 / habitationdurable@repentigny.ca

Signature du demandeur : _____

Date : _____

La Ville pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée, si elle est informée de tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de soumettre une nouvelle demande de subvention à la Ville de Repentigny pendant une période de trois ans à compter du jour où la Ville aura eu connaissance d'une telle situation.

Envoyez votre formulaire de demande de subvention :

Par courriel à habitationdurable@repentigny.ca ou par la poste à

Programme Rénovation

Service d'urbanisme et de développement durable

Ville de Repentigny

435, boul. Iberville

Repentigny (QC) J6A 2B6

Section réservée à l'administration

Rénoclimat et Chauffez-vert

Remboursement des frais d'évaluation (test d'infiltrométrie)

Pour une maison unifamiliale, un montant de 25 \$ sera remboursé par la Ville, soit 50 % des frais d'évaluation déboursés. Pour une habitation multifamiliale 50% des frais seront remboursés.

_____ \$

Bonification de 25 % de la subvention

Indiquez le montant de la subvention obtenue :

_____ \$ x 25% = _____ \$

Montant total (max 3000 \$) : _____ \$

Pièces justificatives : Copie du chèque de subvention Rénoclimat

Copie de l'évaluation finale de Rénoclimat

Copie du chèque de subvention Chauffez-Vert

Responsable qui a reçu la demande : _____

Date de réception de la demande : _____

État de la demande : Acceptée Refusée